

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

**L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRESENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

**ABSENTS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **AVANCE FINANCIÈRE REMBOURSABLE ENTRE LES BUDGETS VILLE ET POMPES FUNÈBRES**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-057**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le budget annexe Pompes Funèbres retrace les dépenses et les recettes liées à l'achat et la revente des caveaux, cavurnes et columbarium dans le cimetière de Mondeville.

Pour faire face à la demande croissante, la Ville a procédé ces deux dernières années à l'achat de caveaux et cavurnes dont les emplacements individuels seront revendus dans les mois et années à venir.

Toutefois, ce décalage dans le temps entraîne un déficit de trésorerie sur le budget annexe Pompes Funèbres. Il convient de mettre en place une avance de trésorerie entre le budget principal et le budget annexe d'un montant de 30 000 €.

Cette avance sera remboursée dès que le solde de trésorerie du budget annexe le permettra.

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 1<sup>er</sup> juin 2022,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à l'émission d'un mandat sur le budget principal d'un montant de 30 000 € au profit du budget annexe Pompes Funèbres ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette sur le budget annexe pompes funèbres d'un montant de 30 000 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à la contrepassation de ces écritures dès que le solde du compte 515 du budget annexe Pompes Funèbres le permettra.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**